

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-42/2021**

**Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021**

**Objet : Résiliation du bail commercial du local 49, rue de la Vallée – Brillance Elec.**

**L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.**

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.**

**Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAC Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.**

**Absents : VANDECASTEELE Corinne.**

**Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAC Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.**

**COMBRISSEON Jean-Luc a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le bail commercial entre la commune de Clérieux et Brillance Elec représenté par son gérant M. Jean-François BAUDE,
- ◆ Vu la proposition de résiliation du bail approuvé en commission finances,

Considérant que, Monsieur Baude cumule depuis plusieurs années des retards dans le paiement des loyers dus au titre de l'exploitation de son bail commercial pour sa société BRILLANCE ELEC, propriété de la commune de Clérieux.

Considérant que, la Trésorerie a mis en place plusieurs plans d'apurement des dettes qui n'ont jamais été respectés en totalité.

Considérant que, Monsieur Baude a été rencontré à plusieurs reprises afin de trouver une solution mais qu'à ce jour une dette de 3 701.89 euros reste due.

Considérant que, lors de la dernière rencontre en mairie Monsieur Baude s'est engagé à faire parvenir un courrier pour renoncer à son bail au regard de sa situation mais qu'aucun courrier n'est parvenu en mairie à ce jour. Que, par conséquent, la commune engage cette démarche.

Considérant qu'il est proposé de mettre fin au bail dans les conditions prévues par celui-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour, 4 abstentions : SALATA Philippe, BABILLON Agnès, AUROUX François et JUVENON Marie-Hélène),**

**AUTORISE le Maire à résilier le bail commercial BRILLANCE ELEC représenté par Monsieur Jean-François BAUDE pour le local sis 49, rue de la Vallée.**

Envoyé en préfecture le 06/08/2021

Reçu en préfecture le 06/08/2021

Affiché le 06/08/2021

ID : 026-212600969-20210803-D42\_2021-DE

**SLO**

**PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à l'intéressée pour le paiement de l'ensemble des sommes dues comme le prévoit le bail. Si dans un délai d'un mois suivant la notification de la délibération l'apurement total n'a pas été effectué, le bail sera résilié et les locaux devront être libérés au plus tard le 30 septembre 2021.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 5 août 2021.**

**Le Maire**

**Fabrice LARUE**

